

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASCO 40** Subvention (3.000 euros) à l'association « Savoir Apprendre » pour une action dans les Quartiers Populaires du 13e arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à une association au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Savoir Apprendre 18, avenue Henri Barbusse (13e) (13887), dossier n° 2019-06456 pour une action intitulée « Animations ludiques et culturelles dans le local Renault – Oudiné/Chevaleret ».

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, au chapitre 932, nature 65748, rubrique P 213 destination D21300050.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**